



## Locataire decede

-----  
Par nathy71

Mon ancien locataire est décédé, il y avait une saisie sur salaire, comment puis je récupérer le restant de la somme.

-----  
Par cyrillito

Bonjour Nathy71, suite au décès de votre locataire, il faut déclarer votre créance rapidement en contactant le notaire chargé de la succession de votre locataire. En principe, le délai pour déclarer votre créance est de 15 mois à compter de la publication de l'acceptation de la succession par un ayant-droit de la personne décédée. Si vous ne la déclarez pas, vous perdez votre créance.